

## **Organisateur de l'activité**

- **Nom**  
Tanguy
- **Prénom**  
Liliana
- **Adresse**  
Permanence parlementaire, 12 Rue du Prat, Résidence Pierre Pichavant, 29120 Pont l'Abbé
- **Raison sociale**  
Députée - Assemblée nationale

## **Informations pratiques**

- **Intitulé de l'activité**  
Consultation citoyenne pour l'Europe – Débat participatif
- **Description de l'activité**  
Débat participatif d'une durée de trois heures, au Lycée professionnel maritime du Guilvinec avec des professionnels de la filière, des citoyens, des élus locaux et des représentants de la Région.
- **Date et heure**  
25.10.2018 - 20h-23h
- **Lieu**  
Lycée maritime du Guilvinec, Avenue Jos Quiniou, 29730 Treffiagat
- **Nombre de participants**  
24

- **Catégories de publics présents**

Professionnels de la pêche, représentant de la Région, citoyens administration et élus locaux.

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Liliana Tanguy, députée du Finistère, Pierre Karleskind, vice-président de la Région Bretagne chargé de la mer et des infrastructures portuaires, représentant de la DDTM/DML, CDPMEM 29, CRPMEM Bretagne, représentant de la Mission de la mer, Armateurs, Patron pêcheur, Association "la transition bleue", représentant de la SNSM, Direction du Lycée maritime du Guilvinec, Conseillers départementaux, Maires, citoyens.

## Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

La pêche et l'Europe, la sortie du Royaume-Uni de l'UE, l'obligation de débarquement, les quotas, le FEAMP et le renouvellement générationnel.

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

LA PECHE ET L'EUROPE

Il est ressorti des échanges sur la Politique commune de la pêche avec les professionnels de la filière pêche :

- une impression de déconnexion entre la réalité du terrain et l'action des institutions européennes et notamment, des propositions de la Commission européenne.

- Il semble regrettable que certains Commissaires affirment le contraire auprès des ministères français de ce qu'ils ont affirmé sur le terrain en Bretagne. Refus de plusieurs commissaires européens à venir sur le terrain. La Région, quant à elle, travaille régulièrement avec les services de la commission européenne à Bruxelles mais ne se souvient pas de la dernière fois qu'un membre de la commission se soit déplacé en circonscription.

- Les pêcheurs ont l'impression que le vote des parlementaires nationaux et européens n'a que peu de poids dans la procédure législative européenne. Ils regrettent également l'absence répétée des eurodéputés français au Parlement européen et en particulier dans l'hémicycle. Cela participe à renforcer un fort manque de confiance et une défiance vis-à-vis des instances européennes. L'UE doit être plus humaine sinon risque de populisme et de déconnexion. Radicalisation en montée. Il faut un sursaut d'humanité.

- Les acteurs de l'économie maritime constatent également que de très nombreuses décisions entre états membres sont prises sur la base du compromis. Cette procédure de décision n'est pas toujours favorable à la meilleure solution. La question a été posée de savoir comment un ministre ou un chef d'état suisse ou luxembourgeois peut voter en toute connaissance de cause sur les thématiques de la pêche alors même qu'il n'est que très rarement confronté aux problématiques maritimes ?

- La PCP est très critiquée mais rencontre aussi des succès. Par exemple de rétablir des

stocks en rendement durable en assurant des revenus pérennes. Les mêmes efforts n'ont pas été réalisés en Méditerranée où 95% des stocks sont surexploités.

## LE BREXIT

Il est ressorti des échanges sur le Brexit avec les professionnels de la filière pêche que :

- Les participants savaient que la PCP est la politique la plus intégrée et la plus ancienne des politiques européennes. Il est constaté une grande inquiétude dans l'Europe des 27 concernant l'accès aux eaux britanniques après le départ du Royaume-Uni. « On a l'impression de naviguer dans le brouillard et que les instruments sont en panne » expliquent les professionnels.
- Ils redoutent les décisions qui seront prises dans les mois à venir mais craignent qu'elles le soient au dépens de la PCP et qu'un conflit entre professionnels puisse en résulter. Les acteurs locaux étaient partagés entre une fin abrupte des discussions avec les britanniques sur les problématiques de pêche et la nécessité de continuer à travailler ensemble. Dans la région, 13 criées dépendent des échanges avec le Royaume-Uni.
- La sortie du Royaume-Uni représente une grande fragilité pour beaucoup de bateaux bretons. En cas de sortie sèche, près de 50% des quotas seraient mis en danger.
- Dans le port du Guilvinec, le point fort est la multiplicité des espèces. Les acteurs présents constatent que les gros armateurs bretons ont déjà commencé à s'adapter aux défis du Brexit, en vendant d'avantage à l'étranger et en pêchant ailleurs. Cette modification des habitudes, modifie l'équilibre de la pêche locale.

## L'OBLIGATION DE DEBARQUEMENT

Il est ressorti des échanges sur l'obligation de débarquement avec les professionnels de la filière pêche que :

- Au début, les pêcheurs comprenaient qu'il s'agit d'une obligation de décompte des espèces. Ils ont tenté de se préparer à son application à plusieurs reprises, notamment concernant la sélectivité sur la langoustine. Aujourd'hui ils considèrent que cette mesure ne vise pas à protéger les espèces mais à détruire l'outil de pêche et les activités qui y sont liées.
- Les pêcheurs préfèrent l'obligation de déclaration. L'obligation de débarquement n'est pas viable économiquement. Sa mise en œuvre est rendue impossible du fait du peu de personne à bord des navires. Les participants au débat se plaignent de n'avoir jamais été préalablement consultés sur cette problématique.
- Les professionnels ont remarqué que la thématique de la pêche était très présente dans le débat public récemment et que l'on tente de « monter les pêcheurs les uns contre les autres ».
- Le refus de mettre en place l'obligation de zéro déchets est net. L'impact social et économique serait trop important. Les bateaux actuels ne sont pas préparés à mettre en œuvre cette mesure. En revanche, ils sont prêts à déclarer des rejets.
- La Région regrette que l'on essaye d'imposer des règles uniformes partout en Europe. Le zéro rejet est viable dans certaines pêcheries où l'on peut sélectionner des tailles. Et ces pêcheries, qui ciblent une ou deux espèces simplement comme dans les pays nordiques, ont mis 20 ans à parvenir à mettre en œuvre l'obligation de débarquement. Il faut une réglementation plus adaptée et régionalisée, qui prenne en

compte les spécificités des pêcheries. Les bassins maritimes ont des problématiques différentes. Des techniques de pêches différentes peuvent aussi favoriser ce rejet.

- Cette obligation de débarquement est mal organisée. Que faire des poissons que les pêcheurs doivent débarquer ? Aucune valorisation raisonnable de ces prises accessoires n'est prévue. Il est interdit de valoriser ces poissons en nourriture humaine. La conséquence sera la disparition de la pêche naturelle au profit de la pêche d'élevage.
- Est-il envisageable de demander un sursis quant à l'application de la mesure si la mise en œuvre s'avère trop compliquée pour les professionnels en janvier ?

## LES QUOTAS

Il est ressorti des échanges sur les QUOTAS/TAC avec les professionnels de la filière pêche que :

- Pour d'avantage de viabilité, il faut obtenir plus de visibilité sur l'activité. L'annualité est dangereuse. Les professionnels évoquent l'idée de quotas pluriannuels.
- Quel rôle des professionnels dans la détermination des TAC ? Il faut une vision globale. La procédure de détermination des quotas actuels est trop rigide. Manque d'écoute des professionnels sur le terrain car parfois le résultat n'est visible qu'au bout de 3 ou 4 ans. Les études préalables à la détermination des quotas sur l'état des espèces ne sont pas adaptées. Il y a une mauvaise vision de l'état des stocks.
- Il y a une grande méfiance vis à vis de l'Europe alors même qu'il a été reconnu par les professionnels que l'Europe a apporté du bon aux pêcheurs. Cependant, l'Europe n'est pas consciente des efforts fournis par les professionnels de la pêche. Il y a un déficit d'information entre ce qu'il se passe réellement en mer et les mesures qui sont prises à Bruxelles.

## LES FONDS EUROPEENS – LE FEAMP

Il est ressorti des échanges sur le FEAMP avec les professionnels de la filière pêche que :

- L'un des outils principaux de la PCP n'a plus vocation, aujourd'hui, à répondre aux besoins de la filière. L'on constate une très grande perte des fonds européens, non consommés.
- Les professionnels évoquent une trop grande complexité administrative pour monter un dossier FEAMP. Il faudrait un employé dédié au dossier FEAMP. Un des patrons pêcheurs présent a lancé son dossier FEAMP en 2015, en rémunérant un expert-comptable. Il n'a toujours pas obtenu de suite à sa demande. Les délais de versement sont très longs.
- Le FEAMP devrait s'adresser aux petites entreprises et non aux grosses structures. Alors qu'aujourd'hui, l'on constate que ce sont surtout les grosses structures qui peuvent rémunérer une personne supplémentaire ou un prestataire externe pour monter un dossier de demande de FEAM. Il y a un profond sentiment d'échec à soutenir la filière pêche.

## LE RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

Il est ressorti des échanges sur le renouvellement générationnel avec les professionnels de la filière pêche que :

- Constatait un important déficit d'attractivité. Il y aura d'importants besoins de

recrutement dans les prochaines années, spécifiquement pour la pêche hauturière.

- La flotte est vieillissante, 50 des patrons ont aujourd'hui plus de 45 ans, donc dans 10 ans il faudra former beaucoup de cadres pour diriger les bateaux.

- **Pistes de proposition formulées**

- La pêche et l'UE : accentuer les rencontres entre décideurs européens et acteurs professionnels.

- Le Brexit: obtenir un accord afin de limiter les répercussions pour la filière.

- L'obligation de débarquement : La mise en place avant et après l'application d'une nouvelle réglementation d'une étude d'impact relative aux effets des réglementations prises par l'UE.

- Transformer l'obligation de débarquement en obligation de déclaration des captures.

- Les Quotas : intensifier le dialogue avec les scientifiques pour une meilleure connaissance des stocks, intégrer davantage les connaissances des pêcheurs et les considérations touchant au milieu naturel.

- Le FEAMP : Ouvrir les critères d'attribution et les bénéficiaires des prochains fonds, et surtout une simplification administrative dans le montage des dossiers.

- Le renouvellement générationnel :

Faciliter l'aide au renouvellement des bateaux,

Faciliter l'apprentissage des jeunes générations à travers des programmes européens comme « ERASMOUSSE » par exemple, une meilleure communication,

Faciliter l'apprentissage des jeunes générations en adaptant les règles du droit du travail aux spécificités du métier de pêcheur.

Soutenir la formation environnementale des nouveaux pêcheurs.

## **Facultatif**

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Débat construit et respectueux avec des participants investis. De nombreuses problématiques soulevées qui ont donné lieu à des propositions concrètes.